

Conseil Général Haut-Rhin

Rapport du Président

Séance Publique du 20 OCT. 2006

Service instructeur
D.JU

5^{ème} Commission - N° 2006/V-5c/22

Service consulté

REÇU A LA PREFECTURE

23 OCT. 2006

Délégation au Président du Conseil Général

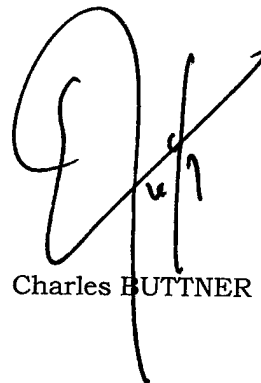
Résumé : *Le présent rapport a pour objet de compléter la liste des délégations au Président du Conseil Général.*

Depuis la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement, le Président du Conseil Général peut, par délégation du Conseil Général, être chargé de prendre toute décision relative au Fonds de Solidarité pour le Logement, notamment en matière d'aides, de prêts, de remises de dettes et d'abandons de créances.

Le Président doit rendre compte au Conseil Général de l'exercice de cette compétence à la réunion la plus proche utile.

Je vous propose de donner délégation au Président dans les domaines précités.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER